

## Marchés publics de travaux : Responsabilité contractuelle et devoir de conseil

### Public concerné :

Acheteur, juriste, technicien ou agent public chargés de la rédaction ou du suivi des marchés publics de travaux

### Objectifs pédagogiques :

- Identifier les différents types de responsabilisation des intervenants au chantier
- Distinguer les obligations contractuelles des devoirs déontologiques
- Mesurer le périmètre du devoir de conseil des constructeurs

### Pré-requis :

Connaissance et pratique préalable des marchés publics.

### Durée de la formation et modalités d'organisation :

- 1 journée (7 heures)
- 8 personnes maximum par session

### Délai de prévenance :

- 2 semaines avant la date de la formation en distanciel.
- 2 mois pour une formation en INTRA (nous contactez en cas de besoin urgent)

### Tarif (TVA inclus) :

- Formation en DISTANCIEL : 750€ / pers
- Pour une formation en INTRA, contactez-nous afin d'obtenir un devis

### Moyens et méthodes pédagogiques :

Cours illustré sur support Power Point, assorti de nombreux exemples jurisprudentiels, de cas pratiques et de Quiz collectifs

### Profil du formateur :

Nos formateurs sont des cadres ou ex-cadres de l'administration en tant que responsable d'un service des marchés publics (MASTER 2 avec plus de 10 ans d'expériences).

### Modalités d'évaluation :

En fin de formation quizz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et un questionnaire d'évaluation/satisfaction. Une attestation de participation est remise en fin de session

### Moyens techniques :

- Formation en présentiel : la salle utilisée doit être équipée d'un rétroprojecteur ainsi que d'une connexion internet
- Formation en distanciel : l'outil de visio est google meet

### Cette formation vous intéresse ?

Contactez-nous :

Tel : 07.66.12.51.88

Courriel : j.andre@mpconsultant

## Contenu de la formation :

### INTRODUCTION

- Tour de table pour connaître les attentes des participants

### LA RESPONSABILITE CONTRACTUELLE DES DIFFERENTS ACTEURS AU CHANTIER

#### Les prestataires intellectuels

- La maîtrise d'œuvre face aux missions normalisées issues de la réglementation « MOP » (aujourd'hui codifiée)
- Le coordonnateur OPC
- Le coordonnateur SSI
- le CSPS
- Le contrôleur technique

#### Les entreprises

- Les groupements : différents niveaux de solidarité entre les co traitants
- Les sous-traitants éventuellement responsables vis-à-vis du maître d'ouvrage ?

### LA SPECIFICITE DU DEVOIR DE CONSEIL

#### Les sources juridiques

- La législation - Le code civil
- La réglementation applicable à chaque corps de métier
- Les documents contractuels – Les CCAG
- L'interprétation de la Jurisprudence

#### Le périmètre du devoir de conseil

- L'obligation de rester informé
- L'obligation d'informer
- Les modalités de transmission de l'information

#### Identifier les prestataires tenus par leur devoir de conseil

- Tous types de marché : une obligation implicite des co contractants
- Marchés de travaux : La notion de « constructeur » et les acteurs concernés
- L'extension (ou non) du devoir de conseil aux intervenants « indirects » (sous-traitants, fabricants, fournisseurs)

### LES LIMITES A L'APPEL EN GARANTIE DES INTERVENANTS

#### Les hypothèses de mise en au jeu des garanties réglementaires et contractuelles

- La garantie de parfait achèvement (GPA)
- La garantie biennale dite « de bon fonctionnement »
- La garantie décennale
- La garantie des fournisseurs
- Garanties particulières selon le type de prestation concernée

#### La mise en cause de l'acheteur lui-même - Hypothèses de co-responsabilité avec le(s) prestataire(s)

- Les missions définies contractuellement par l'acheteur et leur étendue
- L'absence de prise en compte des informations communiquées par le prestataire
- Le choix de l'acheteur de « passer outre » les conseils dispensés
- Les cas « d'immixtion fautive » de l'acheteur
- La reconnaissance de la compétence technique des services de l'acheteur dans la matière du marché

### CONCLUSION

- Quizz d'évaluation des acquis et de satisfaction